

22 novembre 2000

00.171

Motion Serge Vuilleumier**Illettrisme**

Le monde dans lequel nous vivons fait large utilisation de l'écrit. Pensons à l'information par voie de presse, pensons à la somme de documents de toutes sortes qui parviennent aux citoyens et citoyennes (informations électorales, vote par correspondance, Internet), ou encore aux factures, aux contrats d'assurances et aux formules d'impôts. Pensons aux nombreuses indications dont la lecture permet de choisir la route à prendre ou la consommation à commander.

Une partie non négligeable de la population suisse n'est pourtant pas à l'aise avec l'écrit, comme le confirme une récente étude sur les compétences de lecture conduite dans toute l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Pourtant, les analphabètes, soit les personnes incapables de lire et écrire, ne sont pas nombreux. Mais une nouvelle catégorie a été décrite: les personnes qui, bien qu'ayant appris à lire et à écrire, sont dans l'incapacité de comprendre le sens d'un texte simple. Ces personnes-là sont appelées "illettrées". Cet illettrisme "malgré l'école" a remplacé l'analphabétisme "par défaut d'école".

Si des associations telles que l'association Lire et Ecrire aident celles et ceux qui le souhaitent à sortir de cette situation, des efforts spécifiques entrepris lorsque les jeunes sont encore en formation peuvent contribuer à la prévenir.

La qualité de la formation est, dans le canton de Neuchâtel, un objectif dont l'importance est bien prise en compte, on en veut pour preuve les sommes que l'Etat y consacre. Nous demandons que cette importance soit confirmée par des mesures spécifiques permettant de lutter contre l'illettrisme.

Cette motion pourrait être liée à la motion Claude Borel 98.161, du 30 septembre 1998, "Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique!".

Cosignataires: B. Bois, V. Houlmann, P. Erard, M. Debély, O. Duvoisin, H.U. Weber, A. Crameri, A. Laurent, L. Matthey, J.-C. Perrinjaquet, M. Guillaume-Gentil-Henry, M. Perroset, F. Perrin-Marti, R. Wüst, S. Müller Devaud, B. Soguel et C. Borel.